

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 7 mai 2013 s'est réuni à la mairie de Villeneuve sur Lot sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-27

## Délibération du Comité de Direction - mardi 21 mai 2013

Etaient présents : Collège des élus

**Titulaires** : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Garrigues André, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel.

**Excusés** : Messieurs Cassany Patrick, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre Karine.

**Suppléants** : Messieurs Lafosse Jean-Marie, Lalanne Didier.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

**Titulaires** : Messieurs Benedetti Didier, Thiel Jean-Pierre, Hannoyer Jacques, Compte Serge, Mesmin Bernard, Teysedre Jacques, et Madame Vogel Martine.

**Excusés** : Monsieur Garnier Jean-François.

**Suppléant** : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Ribes Anne-Marie.

\*\*\*\*\*

### 2013-27 : CAMPING LOT ET BASTIDES/EMPRUNT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité de Direction du 26 mars 2013, il a été approuvé que l'OTGV aura recours à un emprunt d'un montant de 100 000 € afin de financer les investissements prévus au budget annexe du Camping Lot et Bastides.

Les investissements concernés par cet emprunt sont la construction du deuxième bloc sanitaire ou agrandissement du bloc existant, l'achat de la licence 4, l'achat du matériel du snack, l'électroménager, les tentes Canada, matériel d'entretien et mobilier divers.

Une consultation a été lancée auprès de trois établissements financiers (Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Agricole) et la proposition de la Caisse d'Épargne a été retenue.

**Voici les CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET proposé par la Caisse d'Épargne Aquitaine**

**Objet du Prêt** : Les fonds mobilisés sont exclusivement destinés à financer les travaux d'aménagement du camping (Budget annexe camping Lot et Bastides).

**Montant du Prêt** : 100 000,00 € (Cent mille euros)

**Commission d'engagement** : 150,00 € (cent cinquante euros)

**MISE A DISPOSITION DES FONDs**

**Versement intégral des fonds le** : 05/07/2013

## PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Taux d'intérêt du Prêt : taux fixe de 3,68 %  
l'an

Durée de la phase d'amortissement : 12  
années

Base de calcul : 30/360

Date du Point de départ de l'Amortissement  
correspond à la date de Versement des  
Fonds

Périodicité des échéances : annuelle

Mode d'amortissement : progressif

Montant de la 1ère échéance : 10 458,32 €

Date de la Première Echéance : 05/07/2014

Le Taux effectif global du Prêt est égal à :  
3,71 % l'an

soit un taux de période de 3,71 % pour une  
période annuelle

Après débats, Monsieur le Président propose :

- D'autoriser la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

**Autorise** la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire

Certifiée exécutoire, le 22 mai 2013

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

*Résultat du vote*

*Votants : 21*

*Pour : 21*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

Fait et délibéré, les jours, mois et an  
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 22 mai 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

**Benoît DUPUY**